

Anthropophagie du Paléolithique inférieur au Mésolithique « Quand l'homme mange l'homme ». Aubrée GODEFROID

L'existence de l'anthropophagie en Préhistoire est un thème qui a intrigué de nombreux auteurs. Cet intérêt se marque par une littérature riche et variée sur le sujet mêlant à la fois déductions infondées et scepticisme farouche. Tantôt passionnées, tantôt rebutées, les sources sur le cannibalisme semblent intarissables et ce, dès les premières découvertes d'ossements fracturés. Il faut alors effectuer un choix et un tri entre les auteurs qui « cannibalisent » trop et ceux, à l'inverse, qui rejettent fermement cette théorie. En outre, le mauvais enregistrement des données archéologiques lors des fouilles plus anciennes, l'analyse incomplète tant de l'agencement des déchets que des marques anthropiques intentionnelles laissées sur les ossements et enfin le manque de documentation ont contribué à semer le doute sur l'existence de pratiques cannibaliques préhistoriques (Villa *et al.*, 1986).

L'anthropophagie est souvent réfutée tant en ethnologie qu'en archéologie, car elle constitue un des interdits les plus importants de l'esprit humain. Or, elle n'est limitée ni chronologiquement ni géographiquement. Elle ne peut donc en aucun cas être considérée comme une pratique archaïque ou primitive. En outre, elle possède un rôle dans la société et est extrêmement codifiée. En effet, de nombreuses raisons poussent un individu à consommer de la chair humaine comme la survie, le geste funéraire, l'appropriation des qualités d'un ennemi ou d'un ancêtre, la punition, etc. De plus, il faut différencier deux pratiques différentes : l'endo-cannibalisme (la consommation du corps d'un parent ou d'un membre de son propre groupe) et l'exo-cannibalisme (la consommation de l'ennemi ou une personne d'un autre clan) (White, 1992).

Les analyses récentes ont permis d'établir différents critères pour identifier la présence de l'anthropophagie. Le premier argument est l'existence de modifications artificielles sur les ossements humains, comme les incisions et les marques de découpe, la fracturation sur os frais, la percussion sur enclume, les traces de mâchement humain, les traces de cuissons et de brûlures sur os frais. Ces stigmates doivent être associés à d'autres indices tels que la comparaison avec le traitement de la faune, l'exploitation fonctionnelle du corps, le mode de dépôt, la représentation des éléments anatomiques et la préservation des restes (Villa et Mahieu, 1991 ; White, 1992 ; Boulestin, 1999). Il convient cependant de distinguer les modifications artificielles des facteurs liés à la taphonomie (intempéries, racines ou piétinement) et des traces laissées par les animaux (carnivores ou les rongeurs). Pour ce faire, les sites doivent non seulement jouir de fouilles fines et précises, d'analyses toutes aussi complètes, notamment par la microscopie électronique à balayage, mais aussi bénéficier de nombreux ossements découverts et pas uniquement des restes céphaliques. Encore ne faut-il pas trop, au contraire, caricaturer le phénomène et voir du cannibalisme là où il n'y en a pas. Il existe d'autres phénomènes qui laissent des traces similaires à l'anthropophagie comme l'inhumation en deux temps, la violence, le culte des crânes, etc. La thèse du cannibalisme ne peut être évoquée que lorsque toutes les autres explications ont été infirmées (Trinkaus, 1985, p. 213).

L'anthropophagie peut donc actuellement être démontrée grâce à une série d'arguments qui n'ont pas tous la même valeur et doivent être combinés et hiérarchisés. Bruno Boulestin a établi une classification parmi tous ces critères afin de déterminer qu'il y a eu « exploitation fonctionnelle du corps ». L'auteur différencie (dans l'ordre d'importance) : les preuves, les critères premiers et les indices secondaires. En premier lieu, ce sont les preuves qui peuvent, à elles seules, établir

l'existence du cannibalisme. Elles ne sont pas indispensables, car leur absence n'exclut pas l'hypothèse de l'anthropophagie (Boulestin, 1999). Il existe deux sortes de preuves : les directes et les indirectes. La présence de restes humains (notamment la myoglobine) dans les coprolithes humains ainsi que des traces sur les ossements de mâchement d'origine anthropique font partie des preuves directes. Parmi les preuves indirectes, se trouvent les traces de cuisson notamment le « *pot-polish* » c'est-à-dire la cuisson dans un récipient en céramique (White, 1992). Ensuite, viennent les critères premiers qui, eux, sont essentiels pour étayer l'hypothèse du cannibalisme. Ils ne peuvent être considérés séparément et ne possèdent aucune valeur lorsqu'ils sont isolés. L'auteur différencie les critères majeurs des critères mineurs. Les majeurs démontrent que l'homme a cherché des matières nutritives sur un corps. Des ossements frais fracturés intentionnellement et la représentation anormale de certaines parties du cadavre constituent les critères majeurs. Les critères mineurs quant à eux correspondent à la présence d'incisions et de marques de découpe sur les ossements. Les derniers critères de reconnaissance sont les indices secondaires qui ne sont pas directement liés à l'ingestion de tissus humains à l'instar des restes osseux (mêlés ou non avec des cadavres d'animaux) trouvés dans un contexte de dépôt non-perturbé. Le site dans lequel les vestiges ont été découverts ne doit pas être un lieu funéraire (mais plutôt un habitat). Un autre indice secondaire est la présence d'os humains brûlés lorsqu'ils étaient encore frais (Boulestin, 1999, p. 230).

Grâce aux preuves directes et indirectes, le cannibalisme peut être prouvé aux Perrats (Mésolithique ; Boulestin, 1999), à Maszycka (Paléolithique supérieur ; Kozłowski, 1996) et à Moulaguercy (Paléolithique moyen ; Defleur, 1999). La présence de critères premiers associés à un ou plusieurs critères secondaires confirmerait également l'hypothèse du cannibalisme pour les sites d'Atapuerca (Paléolithique inférieur ; Fernández-Jalvo *et al.* 1999), de Krapina (Paléolithique moyen ; Trinkaus, 1985) des Pradelles (Paléolithique moyen ; Maureille *et al.*, 2004), de Gough's Cave (Mésolithique) et de Vindija (Paléolithique moyen). Enfin, l'anthropophagie est sujette à caution dans trois sites : Choukoutien (Paléolithique inférieur), l'Hortus (Paléolithique moyen) et Fontéchevade (Paléolithique moyen). L'origine douteuse des fracturations des ossements pour le premier, l'absence d'incisions et de marques de découpe pour le deuxième et le faible nombre de restes mis au jour pour le troisième, sèment le doute quant à l'existence du cannibalisme dans ces gisements.

La confrontation de ces sites par les critères déterminant la présence du cannibalisme ainsi que le nombre minimum d'individus, leur sexe et leur âge, amène quelques similitudes. D'abord, ils correspondent tous à des haltes de chasse temporaires. Entre six et dix individus environ y sont consommés, toutes tranches d'âge confondues. Les ossements portent le même genre de stigmates : ils sont fracturés, incisés, décharnés, démembrés, les os longs sont brisés pour accéder à la substantifique moelle. Peu d'entre-eux sont brûlés ou cuits et seuls deux gisements présentent des traces de mâchements humains : Les Perrats et Maszycka. Le site de Krapina se distingue des autres par un nombre élevé d'individus consommés et par le jeune âge des individus cannibalisés ce qui indiquerait qu'un choix dans la population a été effectué.

La comparaison de ces sites préhistoriques avec les pratiques cannibaliques dans les îles Fidji (Degusta, 1999) et aux États-Unis (White, 1992), montre qu'il existe des caractéristiques différentes pour les époques plus récentes. Il y a plus de traces de brûlure, de *pot-polish* et de violence associée au cannibalisme dans le Sud-Ouest des États-Unis, tandis qu'en Mélanésie, la recherche de la moelle

nutritive n'est pas le but principal (comme il semble l'être pour les sites européens). En outre, l'anthropophagie se répète plusieurs fois dans un site occupé pour une longue période.

En conclusion, les recherches sur l'anthropophagie ne font que commencer. Espérons que des découvertes futures puissent nous éclairer sur ce sujet pour lequel, malgré les avancées scientifiques de ces dernières années, de nombreuses zones d'ombres subsistent.

Boulestin B. 1999. *Approche taphonomique des restes humains. Le cas des Mésolithiques de la grotte des Perrats et le problème du cannibalisme en préhistoire récente européenne*. BAR International Series: Oxford.

Defleur A, White T, Valensi P, Slimak L et Crégut-Bonnoure E. 1999. Neanderthal Cannibalism at Moula-Guercy, Ardèche, France. In *Science* 286, p. 128-131.

Degusta D. 1999. Fijian Cannibalism : Osteological evidence from Navatu. In *American Journal of Physical Anthropology* 110-2, p. 215-241.

Fernández-Jalvo Y, Díez J C, Cáceres I, Rosell J. 1999. Human cannibalism in the Early Pleistocene of Europe (Gran Dolina, Sierra de Atapuerca, Burgos, Spain). *Journal of Human Evolution*. 25, April 1999, Vol. 37, p. 591-622.

Kozłowski JK et Kozłowski SK. 1996. *Le Paléolithique en Pologne*, Grenoble : Jérôme Million.

Le Mort F. 2003. Modifications artificielles et restes humains préhistoriques : signification et interprétations. In *Revue archéologique de Picardie. Numéro spécial*, volume 21, p. 117-123.

Maureille B, Mann A, Beauval et al. Le gisement moustérien des Pradelles (Marillac-le-Franc, Charente) : passé, présent, futur. In *Congrès du Centenaire : Un siècle de construction du discours scientifique en Préhistoire*. Vol. 3 « ...Aux conceptions d'aujourd'hui » J. Évin dir., 2007 p. 249 - 261. XXVIe congrès préhistorique de France-Avignon, 21-25 septembre 2004.

Trinkaus E. 1985. Cannibalism and Burial at Krapina. *Journal of Human Evolution* 14/2, p. 203-216.

Villa P and Mahieu E. 1991. Breakage Patterns of Human Long Bones. *Journal of Human Evolution* 21/1, p. 7-48.

White TD. 1992. *Prehistoric cannibalism at Mancos 5mTURM-2346*. Princeton University Press: New Jersey.